



**BUILDING FOR LIFE**

**Schéma pluriannuel d'accessibilité  
numérique  
2026 - 2028**

**Etat** : « En cours »

**Espace de stockage** : Teams BYCN IT - UX Design -> Documents -> General -> Accessibilité Numérique

<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Auteur</b>	<b>Groupe de travail</b>	<b>Approbateur</b>	<b>Commentaires</b>
0.8	20/05/2025	E.BASTIEN			
0.9	16/04/26	P.PEREIRA		E.BASTIEN	

# Table des matières

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>3</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
1.1. DEFINITION DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE .....	4
1.2. LES 4 PILIERS DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE .....	4
1.3. L'IMPORTANCE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE .....	5
1.3.1. <i>Une obligation légale</i> .....	5
1.3.2. <i>Une question d'inclusion</i> .....	5
1.3.3. <i>Une meilleure expérience pour tous</i> .....	6
1.4. LE PERIMETRE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE .....	7
<b>2. POLITIQUE D'ACCESSIBILITE.....</b>	<b>8</b>
2.1. ENGAGEMENT DE L'ORGANISATION EN MATIERE D'ACCESSIBILITE NUMERIQUE .....	8
2.2. OBJECTIFS ET STRATEGIE GLOBALE .....	9
<b>3. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES DEPLOYEES .....</b>	<b>10</b>
3.1. REFERENT ACCESSIBILITE NUMERIQUE .....	10
3.2. RESSOURCES HUMAINES .....	10
3.3. RESSOURCES FINANCIERES .....	11
<b>4. ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE.....</b>	<b>12</b>
4.1. FORMATION ET SENSIBILISATION .....	12
4.2. RECOURS A DES COMPETENCES EXTERNES .....	12
4.3. PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE DANS LES PROJETS .....	13
4.4. ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE ET OPERATIONNEL.....	13
4.5. UNE DEMARCHE D'ACCESSIBILITE OUTILLEE .....	13
4.6. TRAITEMENT DES DEMANDES DES USAGERS.....	14
4.7. PROCESSUS DE CONTROLE ET DE VALIDATION DE MISE EN ŒUVRE .....	14
4.8. PROCESSUS DE CONTROLE ET DE VALIDATION .....	15
<b>5. PERIMETRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL .....</b>	<b>16</b>
5.1. RECENSEMENT .....	16
5.2. AGENDA PLANIFIE DES INTERVENTIONS .....	16
5.3. PLAN D'ACTION 2026 (EN COURS DE REDACTION) .....	16

# 1. Introduction

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous et de publier un schéma pluriannuel de mise en accessibilité, d'une durée maximale de trois ans, présentant la politique de l'entité concernée en matière d'accessibilité numérique.

## 1.1. Définition de l'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique désigne la capacité pour toute personne, y compris celles en situation de handicap, d'utiliser des outils et contenus numériques de manière autonome et efficace.

Elle concerne l'ensemble des produits numériques : sites web, applications mobiles, documents PDF, logiciels métiers, etc. Son objectif est de garantir que personne ne soit exclu de l'accès à l'information, aux services ou aux interactions en ligne, quelles que soient ses capacités physiques, sensorielles, cognitives ou technologiques.

Le handicap, quant à lui, est défini comme toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant (article L. 114 du code de l'action sociale et des familles).

### À quoi correspond concrètement l'accessibilité numérique ?

Travailler l'accessibilité numérique, c'est par exemple :

- S'assurer qu'un site est utilisable uniquement au clavier, sans souris.
- Rendre les textes lisibles par les lecteurs d'écran.
- Offrir des contrastes suffisants pour les personnes malvoyantes.
- Éviter les contenus qui provoquent des troubles pour les personnes épileptiques ou neuroatypiques.
- Structurer correctement les pages pour faciliter la navigation

## 1.2. Les 4 piliers de l'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique doit répondre à ses 4 piliers en étant :

- **Perceptibles** : L'utilisateur doit pouvoir percevoir les informations présentées ainsi que les composants de l'interface

- **Utilisables** : L'utilisateur doit pouvoir manipuler les composants de l'interface
- **Compréhensibles** : L'utilisateur doit pouvoir comprendre les informations et l'utilisation de l'interface
- **Robustes** : Le contenu doit être compatible et interprété de manière fiable par une large variété de technologies d'assistance.

### 1.3. L'importance de l'accessibilité numérique

#### 1.3.1. Une obligation légale

L'accessibilité numérique est un droit fondamental et une exigence réglementaire.

Pour **évaluer le niveau de conformité** d'un service numérique, **plusieurs référentiels** existent :

- Norme internationale : **WCAG 2.2** (Web content accessibility guidelines)
- Norme européenne : **EN 301 549 V3.2.1**
- Référentiel français : **RGAA 4.1.2** (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité)

En France, plusieurs lois et décrets concernent l'accessibilité et sont des déclinaisons de décisions européennes :

- **La loi du 11 février 2005** impose l'accessibilité des services numériques publics.
- **En juillet 2019** un décret rend obligatoire la conformité au **Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA)**, en lien avec la directive européenne (UE) 2016/2102.
- **Le 9 mars 2023, la loi DDADUE** (Dispositions D'Adaptation au Droit de l'Union Européenne) qui est la déclinaison en droit français de la législation Européenne (European Accessibility Act) s'étend aux entreprises de plus de 10 salariés et 2 millions d'euros de CA
- **À partir du 28 juin 2025, la directive (UE) 2019/882 ou European Accessibility Act** (EAA) s'appliquera aux entreprises privées pour : sites web, applis mobiles, e-commerce, services bancaires, transports, livres numériques, équipements connectés...

Objectif : harmoniser les règles en Europe et rendre le numérique plus inclusif pour tous.

#### 1.3.2. Une question d'inclusion

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), environ 16 % de la population mondiale vit avec un handicap (2023).

En France, cela représente environ **12 millions de personnes, soit près d'1 Français sur 6**, soit 18 % de la population (source : Insee, 2021).

Parmi elles :

- 1,5 million sont atteintes d'un trouble de la vision,
- 6 millions ont des limitations motrices ou cognitives,
- Plus de 3 millions présentent des troubles cognitifs ou psychiques,
- 6 à 8 % sont touchées par des troubles « dys »,
- Environ 500 000 sont autistes.

L'accessibilité répond aussi aux **handicaps temporaires** (blessures, fatigue, troubles de l'attention, etc.) **et contextuels** (utilisation en mobilité, environnements bruyants, faibles connexions).

Rendre les services numériques accessibles, c'est permettre à chacun de participer pleinement à la vie sociale, professionnelle et citoyenne, sans discrimination.

### 1.3.3. Une meilleure expérience pour tous

L'accessibilité bénéficie à tous les utilisateurs, pas uniquement aux personnes en situation de handicap.

Bénéfices concrets :

- Contenus plus clairs, mieux structurés
- Navigation plus fluide (clavier, mobile, lecteurs d'écran...)
- Interfaces responsives et adaptables
- Meilleures performances (réduction des erreurs, abandon limité)
- Meilleur référencement naturel (SEO)

#### À retenir

**71 % des utilisateurs sans handicap utilisent régulièrement des fonctionnalités issues de l'accessibilité (Microsoft, 2022).**

La conception inclusive réduit de 35 à 50 % les erreurs de navigation (NN Group).

En 2023, 55 % du trafic web en France se fait sur mobile (Médiamétrie).

En résumé : L'accessibilité numérique améliore l'équité, la qualité et l'efficacité des services pour tous. Elle n'est pas une contrainte, mais un levier d'innovation et de performance.

*L'accessibilité numérique pour les clients, salariés et partenaires en situation de handicap, constitue un pilier de l'engagement RSE du Groupe Bouygues Construction pour une transformation numérique responsable et inclusive.*

## **1.4. Le périmètre de l'accessibilité numérique**

L'accessibilité numérique s'applique à toutes les formes d'interfaces numériques :

- **Sites web** : tous les sites internet, extranet, intranet, contenus de pages web, navigateurs et autres outils de consultation.
- **Applications mobiles** : l'utilisation des applications sur mobile va aussi pouvoir bénéficier des options d'accessibilité présentes sur les environnements iPhone© ou Android©.
- **Outils bureautiques** : de nombreuses solutions existent, notamment au niveau de Windows ou de la suite Microsoft 365.
- **Applications métiers** : logiciels, progiciels, développements internes, services saas, documents bureautiques, plateformes en partie vocales, objets connectés, jeux vidéo, bornes interactives...

Les services et informations numériques doivent être accessibles et utilisables par tous, quel que soit le contexte (luminosité, environnement, etc.) et le matériel utilisé (ordinateur, tablette, téléphone mobile...).

En somme, une démarche globale d'accessibilité numérique se concentre sur 3 grands thèmes :

- L'environnement numérique,
- La communication inclusive et
- Le développement de solutions accessibles.

## 2. Politique d'accessibilité

### 2.1. Engagement de l'organisation en matière d'accessibilité numérique

Consciente de sa responsabilité sociétale et de l'importance d'un numérique inclusif, Bouygues Construction affirme son engagement à garantir l'accessibilité de l'ensemble de ses services numériques à toutes les personnes, quels que soient leurs capacités, leurs usages ou leurs équipements.

L'accessibilité numérique est donc une priorité majeure pour Bouygues Construction ainsi que pour l'ensemble du groupe Bouygues, tant dans le développement que dans la mise à disposition de services numériques (sites web, plateformes, applications, etc.) à destination du public et des collaborateurs.

Martin Bouygues a signé en 2019 au nom du groupe Bouygues le "Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique". À l'initiative du gouvernement et du Salon du handicap, cette charte d'engagements opérationnels vise à assurer une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans les entreprises du groupe. Le groupe Bouygues a ensuite renforcé son engagement en faveur de la diversité et dans la lutte contre toutes les formes de discriminations en signant, en 2022, la "Charte de la diversité".

L'accessibilité numérique est un enjeu éthique, légal et opérationnel. En ce sens, nous nous engageons à respecter les exigences du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), dans sa version en vigueur, et à adopter une démarche d'amélioration continue pour rendre ses outils, services et contenus digitaux accessibles à tous, notamment aux personnes en situation de handicap.

Cet engagement s'inscrit dans une politique globale d'inclusion, soutenue par la direction générale, et se traduit par :

- La mise en place d'un **plan pluriannuel** de mise en conformité des services numériques ;
- **L'intégration des bonnes pratiques d'accessibilité** dès la conception et tout au long du cycle de vie des produits et services ;
- **La formation et la sensibilisation des équipes** (développeurs, designers, rédacteurs, responsables métiers, etc.) aux enjeux de l'accessibilité ;
- **Le suivi régulier des audits, des corrections et des actions correctives ;**
- **La mise en œuvre de procédures permettant aux utilisateurs de signaler les difficultés rencontrées et d'obtenir une réponse adaptée.**

Parce que l'accessibilité numérique est un facteur de qualité, de performance et de respect des droits fondamentaux, Bouygues construction s'engage à faire du numérique un levier d'égalité et d'autonomie pour tous.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité de : Pauline PEREIRA, référente accessibilité, rattachée à la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

La validation de ce schéma est effectuée par le comité de direction du digital de Bouygues Construction.

## **2.2. Objectifs et stratégie globale**

Dans le but de mettre en œuvre ces engagements une attention particulière est portée sur les domaines suivants :

- Les services numériques exposés par Bouygues Construction sur Internet
- L'environnement de travail des collaborateurs de Bouygues Construction
- Les services applicatifs internes développés ou achetés indispensables à la vie quotidienne du collaborateur

Un taux de conformité supérieur à 50% (partiellement conforme) est fixé pour les sites publics de communication et de recrutement de l'entreprise ainsi que pour les applications identifiées comme critiques par et pour les métiers de l'entreprise.

Cette volonté de conduire une politique d'accessibilité pérenne s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des services numériques concernés.

## 3. Ressources humaines et financières déployées

### 3.1. Référent Accessibilité Numérique

Le rôle du référent est de transmettre les bonnes pratiques, veiller à la bonne application des standards. Il s'agit du point de contact principal pour tous les sujets liés à l'accessibilité au sein de l'organisation.

Les missions du référent sont notamment de :

- **Faire un état des lieux de l'accessibilité** dans l'organisation de Bouygues Construction ;
- **Promouvoir l'accessibilité par l'acculturation** auprès des collaborateurs, la diffusion des normes et des bonnes pratiques ;
- **Accompagner les équipes internes** par des actions de formation notamment, mais aussi **des actions de conseil et de préconisations**, tant sur le plan opérationnel que méthodologique ;
- **Contrôler et veiller à l'application de la loi** n° 2005-102 du 11 février 2005 (ainsi que le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019) et au **respect du** Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (**RGAA**) en procédant à des audits réguliers ;
- **Assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs** et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.
- **Piloter et contrôler la bonne exécution du schéma pluriannuel défini.**

### 3.2. Ressources humaines

Le référent accessibilité numérique interagit avec de nombreux acteurs :

- Les responsables (métier et informatique) des différents sites web et application
- Le Comité handicap de BYCN et la Coordinatrice diversité et inclusion avec lesquels le référent accessibilité assure un suivi des améliorations des outils numériques
- Le service formation et la direction des ressources humaines pour constituer les plans de formation et mettre en place des e-learning
- La Direction des Systèmes d'Information pour la remontée d'indicateurs clés de la démarche d'accessibilité de l'entreprise et l'intégration de l'accessibilité dans les process.

### **3.3. Ressources financières**

Les actions de mise en conformité au RGAA des sites et applications sont financés par les directions fonctionnelles.

Un budget a été affecté à la sensibilisation des collaborateurs de Bouygues Construction ainsi qu'à des contrôles périodiques de conformité.

## 4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- Une adaptation de l'organisation interne de production pour la gestion des services numériques et applications concernés tout au long de leur cycle de vie et ce dès leur conception.
- L'accompagnement des collaborateurs.
- Le développement d'actions de formation et d'acculturation à destination du personnel de Bouygues Construction.
- Une évolution des procédures d'achats exigeant la prise en compte de l'accessibilité numérique.
- La prise en charge des demandes des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.
- Les éléments ci-dessus décrivent les points importants sur lesquels Bouygues Construction va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses services numériques et applications.

### 4.1. Formation et sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnes intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Pour ce premier plan pluriannuel, l'acculturation sera prioritaire pour tous les collaborateurs de Bouygues Construction.

Ces formations pourront s'inscrire dans un plan de formation plus large et un possible module inclus à la digital academy réservée aux collaborateurs de l'entreprise.

### 4.2. Recours à des compétences externes

Le recours à des compétences externes (ex. : IPEDIS) pourra être envisagé dans le cadre d'audits ou d'actions spécifiques, avec indication du partenaire concerné. Des sessions de formation, comme mentionné précédemment, pourront également faire l'objet d'une contractualisation.

### **4.3. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets**

L'accessibilité doit être prise en compte dans tous les projets et cycle de vie des produits numériques.

L'accessibilité n'est pas un bonus ou une « surcouche » technique additionnelle, mais une préoccupation continue afin de respecter les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

Pour ce faire, notre cadre de référence gestion de projet incite à intégrer l'accessibilité numérique et à le budgétiser, notamment grâce à la mobilisation des compétences UX/UI et à la sensibilisation de tous les acteurs concernés directement par le sujet : développeurs, chef de projet/PO etc.

### **4.4. Accompagnement méthodologique et opérationnel**

Chaque équipe va être progressivement sensibilisée aux enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique, ainsi que sur la démarche d'accessibilité numérique au sein de Bouygues Construction.

Il est prévu de mettre à disposition des collaborateurs des ressources méthodologiques pour les faire monter en compétence sur l'accessibilité numérique à travers des guides adaptés à chaque typologie de métier.

Toutes les personnes impliquées dans la chaîne de création sont à minima prévenues, voire sensibilisées, ou mieux, formées à l'accessibilité numérique et à son caractère obligatoire dans leurs travaux.

### **4.5. Une démarche d'accessibilité outillée**

Grâce aux mesures de sensibilisation et à la montée en compétences des équipes suite aux sessions de formations, l'accessibilité numérique sera progressivement prise en compte de manière naturelle dans tout projet lié à la conception et au développement de services numériques.

Des moyens de connaissance et d'outillage sont mis à disposition de tous les acteurs sur le sujet :

- Une documentation disponible depuis une page dédiée à l'accessibilité numérique sur l'Intranet de Bouygues Construction
- Des formations en lignes

- La mise à disposition d'outils pour vérifier qu'un certain nombre de critères du RGAA sont respectés.
- Une grille d'audit et sa documentation pour évaluer le taux de conformité
- Le design system de BYCN incluant l'accessibilité numérique
- Une liste d'outils d'aide au développement, de test de conformité

#### **4.6. Traitement des demandes des usagers**

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA, un moyen de contact est mis en place progressivement sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Une adresse mail globale ([accessibilite@bouygues-construction.com](mailto:accessibilite@bouygues-construction.com)) a été créée afin d'offrir la possibilité aux utilisateurs de nous contacter concernant des demandes ou suggestions liées à l'accessibilité numérique.

Chaque demande sera étudiée afin de proposer une alternative lorsqu'elle est possible et disponible. Une attention particulière sera accordée au formulaire de contact dans le cadre des travaux à venir.

#### **4.7. Processus de contrôle et de validation de mise en œuvre**

Pour les produits ou services numériques que Bouygues Construction va acheter (ex : Services SaaS, applications mobiles, modules e-learning, etc.), le référent accessibilité numérique met à disposition un document exposant les exigences en matière d'accessibilité qui sera à joindre dans les procédures d'achats ou dans les appels d'offre.

Ce document a pour but de donner les grands principes de conception et de mise en œuvre à respecter par les éditeurs de produits et services numériques (tout type de produits ou services proposant des interfaces graphiques avec des utilisateurs).

Pour les plateformes SaaS, un volet RGAA-WCAG est désormais inclus dans les questionnaires adressés aux éditeurs (Cf. questionnaire ci-dessous).

## **1. GOUVERNANCE EN MATIERE D'ACCESSIBILITE NUMERIQUE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION**

Avez-vous un schéma pluriannuel et des plans d'action en matière d'accessibilité numérique ?  
(Si oui, indiquez l'url publique où les trouver)

Avez-vous désigné un référent en accessibilité numérique au sein de votre organisation ? Avez-vous désigné une ou plusieurs personnes responsables de la mise en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité numérique ?

## **2. AVEZ-VOUS MIS EN PLACE UN DISPOSITIF DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES COLLABORATEURS A L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE ?**

### **3. CONFORMITE RGAA/WCAG DE LA SOLUTION**

La solution a-t-elle été auditée au regard du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) ou de la norme internationale WCAG ?

Quelle est la date du dernier audit RGAA / WCAG ?

L'audit a-t-il été pratiqué par un tiers certificateur (si oui, mentionnez le nom de la société) ou en interne ?

La solution dispose-t-elle d'une déclaration de conformité à jour ?

Quel est le taux de conformité RGAA/WCAG de la solution ?

Êtes-vous en mesure de présenter toute justification telle que des rapports d'audit internes/externes périodiques permettant de démontrer le contrôle de la conformité RGAA / WCAG ?

## **4.8. Processus de contrôle et de validation**

Chaque site ou application fait l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle ou d'une refonte d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Ce contrôle est effectué en interne par le référent accessibilité numérique de Bouygues Construction ou par l'intermédiaire d'un partenaire externe.

Ces opérations de contrôles destinés à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui sont organisées tout au long de la vie des projets. Le référent accessibilité suit un certain nombre d'indicateurs comme :

- La conformité RGAA et ses variations (les améliorations, les régressions) grâce aux audits de conformité,
- Le nombre de personnes formées dans les équipes, Etc.

## 5. Périmètre technique et fonctionnel

### 5.1. Recensement

Les tableaux ci-dessous recensent les sites internet et les sites internes gérés par Bouygues SA et concernés par le présent schéma pluriannuel. Ils précisent pour chaque site ou application : le nom du site, l'URL, la date de mise en ligne et le niveau d'accessibilité.

Les indications notées « A venir » sont inconnues ou en cours de collecte et feront l'objet d'une mise à jour ultérieure.

Le périmètre technique et fonctionnel est organisé autour de trois catégories de sites ou application :

- Les sites internet ouverts au public ;
- Les sites intranet ;
- Les extranets avec un accès limité.

Pour des questions de confidentialités seuls les sites publics sont listés ci-dessous.

Nom du site	URL	Date de mise en ligne	Niveau d'accessibilité
Bouygues Construction	<a href="https://www.bouygues-construction.com/">https://www.bouygues-construction.com/</a>	2026	A venir
Bouygues Carrière	<a href="https://careers.bouygues-construction.com/?locale=fr_FR">https://careers.bouygues-construction.com/?locale=fr_FR</a>	2013	A venir

### 5.2. Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en matière de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2026 - 2028.

### 5.3. Plan d'action 2026

Pour assurer la mise en œuvre concrète de ce schéma, un plan d'action détaillé définit **annuellement** nos interventions au sein d'un document distinct.

**BUILDING FOR LIFE**

PEREIRA Pauline

Référente en accessibilité numérique  
[pauli.pereira@bouygues-construction.com](mailto:pauli.pereira@bouygues-construction.com)

**BOUYGUES**  
CONSTRUCTION

